



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation d'une convention pluriannuelle et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association Compagnie Théâtre Alibi/Fabrique de théâtre – Site européen de la création pour 2021-2022

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;

Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;

Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2021/juin/01/10 en date du 4 juin 2021 portant individualisation des subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que la Compagnie « Théâtre Alibi » est une compagnie de théâtre contemporain créée en 1984 par M. François Bergoin, acteur et metteur en scène, et Mme Catherine Graziani, actrice ;

Considérant que la Compagnie « Théâtre Alibi » est structurée en association Loi 1901, et œuvre depuis sa création dans le champ du développement dramatique et de l'action artistique en poursuivant une mission d'intérêt général en Corse et à l'extérieur ;

Considérant les programmes annuels qui fixeront précisément les actions de la compagnie ;

Considérant que pour les exercices suivants, l'aide de la Ville de Bastia sera fixée par avenant financier annuel.

Après avoir entendu le rapport de Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Prend acte** du projet proposé par la Compagnie « Théâtre Alibi ».

Article 2 :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association Compagnie Théâtre Alibi.

Article 3 :

- **Approuve** la convention d'objectifs et de soutien aux activités de l'association Alibi 2021-2022 telle que figurant en annexe.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de soutien aux activités de l'association Alibi 2021-2022 telle que figurant en annexe.

Article 5 :

- **Prend acte** que pour l'exercice 2022, l'aide de la Ville de Bastia sera fixée par l'avenant annuel.

Article 6 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021 au compte 6574 fonction 33.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 15/06/2021

Qualité : MAIRE

Page 2 sur 2